

Mise à jour de cette page :  
28/01/2020

## Produits phytosanitaires : le Gouvernement renforce les mesures de protection des riverains

[Nature et Santé](#) [Aménagement du territoire](#) [Alimentation et Agriculture](#) [Santé-Environnement](#)  
[Textes réglementaires](#)

### Mots clés

**Format :** [pesticides](#)

[Article en ligne](#)

**Année :** 2019

**Auteur :** Ministère de la santé et des solidarités

Suite à la consultation publique lancée en septembre dernier, le Gouvernement a annoncé le 20 décembre 2019, le nouveau dispositif qui sera mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour renforcer la protection des riverains lors de l'utilisation des produits phytosanitaires : les utilisateurs sont encouragés à déployer des chartes d'engagements en concertation avec les riverains et des mesures de protection devront être mises en place, incluant des distances minimales à proximité des lieux d'habitation, en fonction des cultures et des matériels. Ces mesures seront adaptables dans le cadre des chartes.

**Editeur :** Ministère de la santé et des solidarités

### Consulter l'article

*Lien direct vers le communiqué*